|  |  |
| --- | --- |
| **Conseil 2022Genève, 21-31 mars 2022** |  |
|  |  |
|  |  |
| **Point de l'ordre du jour: ADM 3** | **Document C22/68-F** |
| **4 mars 2022** |
| **Original: anglais** |
| Contribution de l'Australie et du Canada |
| proposition concernant l'analyse de la mise en Œuvre de l'emploi d'un langage neutre DU POINT DE VUE DU GENRE dans les textes de l'UIT |

|  |
| --- |
| RésuméDans la présente contribution, il est recommandé au Conseil de demander au Secrétariat de l'Union internationale des télécommunications (UIT) d'examiner la mise en œuvre de l'emploi d'un langage neutre du point de vue du genre dans les futurs textes de l'UIT, en vue d'un examen approfondi de cette question par le Conseil. Aucune modification de la Constitution ni de la Convention de l'UIT n'est proposée.Suite à donnerLe Conseil est invité à **accepter** de demander au Secrétariat de l'UIT d'examiner la mise en œuvre de l'emploi d'un langage neutre du point de vue du genre dans les textes de l'UIT, et de présenter ses résultats à la session de 2023 du Conseil, pour qu'ils fassent l'objet d'un complément d'examen et qu'une suite appropriée soit envisagée.\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_Références[*Décision 500*](https://www.itu.int/itudoc/gs/council/c00/docs/resdec/77.html) *du Conseil (C-2000)* |

Introduction

Dans le contexte du haut degré de priorité accordé à l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'ensemble du système des Nations Unies, l'ONU a mis en œuvre des initiatives visant à tenir compte de la problématique hommes/femmes dans ses politiques et programmes. Cela comprend la mise en œuvre de la [stratégie sur la parité hommes/femmes applicable à l'ensemble du système des Nations Unies](https://www.unwomen.org/en/how-we-work/gender-parity-in-the-united-nations/system-wide-strategy), et la publication des [Orientations pour un langage inclusif en français](https://www.un.org/fr/gender-inclusive-language/guidelines.shtml), dont l'objectif est d'aider les fonctionnaires des Nations Unies à utiliser un langage inclusif.

L'UIT a activement contribué à donner la priorité à la question de l'égalité entre les femmes et les hommes avec la création de son initiative "Un Réseau de femmes", et l'adoption de la Politique relative à l'égalité hommes/femmes et à l'intégration du principe de l'égalité hommes/femmes. L'Union encourage également des initiatives d'intégration de ce principe dans l'ensemble de ses Secteurs, et a notamment adopté une Déclaration relative à la promotion de l'égalité, de l'équité et de la parité hommes/femmes dans le Secteur des radiocommunications de l'UIT à l'occasion de la CMR de 2019, ainsi que des initiatives de promotion du principe de l'égalité hommes/femmes, comme indiqué dans la Résolution 55 de l'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications, la Résolution 55 de la Conférence mondiale de développement des télécommunications et la Résolution 70 (Rév. Dubaï, 2018) de la Conférence de plénipotentiaires. Cependant, les pratiques actuelles à l'UIT en matière de langage ne vont pas dans le sens de ces efforts visant à tenir compte de la problématique hommes/femmes.

Discussion

Conformément à la Décision 500 adoptée par le Conseil de l'UIT à sa session de 2000, le terme "Chairman" en anglais (et les termes connexes tels que "Vice-chairman", "Chairmanship", etc.) est considéré comme neutre et utilisé dans toutes les versions anglaises des documents de l'UIT. La Décision 500, adoptée par le Conseil de l'UIT il y a plus de 20 ans, est dépassée et ne tient pas compte des initiatives actuelles déployées à l'UIT et dans l'ensemble du système des Nations Unies en matière de parité et d'égalité entre les hommes et les femmes.

La promotion de l'emploi d'un langage neutre du point de vue du genre dans les textes et les documents des institutions du système des Nations Unies et d'autres organisations internationales [gagne en importance](https://www.un.org/fr/gender-inclusive-language/) et vise à encourager l'égalité entre les hommes et les femmes, la parité et l'inclusion. À l'occasion du 27ème Congrès de l'Union postale universelle tenu en 2021, dans le cadre d'un ensemble d'amendements visant à renforcer l'égalité entre les hommes et les femmes, ainsi que l'autonomisation des femmes et des jeunes filles dans le secteur postal, les États Membres de l'Union postale universelle ont approuvé par consensus l'application d'un langage neutre du point de vue du genre dans tous les documents de l'Union.

De la même manière, à l'occasion de la 45ème session du comité de gestion de la Télécommunauté Asie-Pacifique (APT), l'APT a chargé son Secrétariat et ses programmes de travail de revoir leurs documents et leurs méthodes de travail pour y inclure l'emploi d'un langage neutre du point de vue du genre. À la suite de cette décision, l'Australie constate avec satisfaction que l'APT a appliqué activement un tel langage dans le cadre des travaux de rédaction préparatoires en vue de la CMDT-21 et de la PP-22 prévues en 2022.

Le fait de continuer à utiliser des termes genrés et masculins dans les textes de l'UIT va à l'encontre des objectifs de l'Union d'intégrer et de promouvoir les principes d'égalité et de parité entre les hommes et les femmes au sein de l'Union. Dans le cadre d'un effort plus large de l'UIT visant à encourager la participation active et l'inclusion de toutes les personnes, indépendamment de leur sexe, nous sommes fermement convaincus que l'UIT devrait prendre les mesures qui s'imposent pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes, la parité et l'inclusion grâce à l'emploi d'un langage neutre du point de vue du genre dans ses textes.

Le [Guide stylistique de langue anglaise de l'UIT](https://www.itu.int/en/language-tools/Documents/styleguide.docx) reconnaît qu'en tant qu'organisation internationale, l'UIT doit veiller à éviter toute forme de discrimination, qu'elle soit liée au sexe, à la race, à la culture, à la nationalité ou à la religion, dans ses textes. Malgré le fait que, selon le Guide, les préjugés sexistes constituent l'exemple le plus fréquent de discrimination dans les textes de l'Union, ses conseils sont conformes à ce qu'affirme la Décision 500, à savoir que le terme anglais "Chairman" est neutre et que les instruments fondamentaux de l'Union, et par extension tous les textes de l'UIT, doivent être considérés comme rédigés dans un langage neutre.

L'emploi d'un langage neutre du point de vue du genre dans les textes de l'UIT contribuerait à éviter les préjugés et discriminations sexistes, et favoriserait la diversité de la mobilisation et de la participation à l'UIT en tant qu'organisation moderne et inclusive.

À l'occasion de la réunion du Groupe de travail du Conseil sur les ressources financières et les ressources humaines (GTC-FHR) tenue en janvier 2022, l'Australie, le Canada et la Nouvelle‑Zélande ont présenté une contribution relative à l'utilisation de termes neutres dans les textes de l'UIT [(Document CWG-FHR-15/17-E).](https://www.itu.int/md/S22-CWGFHR15-C-0017/en) Bien que les Membres aient globalement appuyé la contribution et que la terminologie proposée n'ait pas fait l'objet de désaccord, il a été suggéré qu'une analyse plus approfondie du processus de mise en œuvre serait nécessaire pour permettre au Conseil de procéder à un examen complet de la question.

Nous sommes convaincus que l'UIT doit et peut prendre les mesures qui s'imposent pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes, la parité et l'inclusion grâce à l'emploi d'un langage neutre du point de vue du genre dans les textes de l'UIT. L'Australie estime que l'application d'un tel langage constituera une initiative positive et facilement réalisable, qui favorisera la participation et l'inclusion de toutes les personnes, indépendamment de leur sexe, et permettra de tirer parti des connaissances et de l'expertise que génère l'autonomisation de toutes et tous au sein de l'UIT et, plus largement, du système des Nations Unies.

Proposition

À titre de première étape en vue de mettre effectivement en œuvre cette évolution, nous demandons au Secrétariat de l'UIT de se pencher sur la mise en œuvre de l'emploi d'un langage neutre du point de vue du genre dans les futurs textes de l'UIT et de présenter ses conclusions au Conseil, à sa session de 2023, pour qu'elles fassent l'objet d'un complément d'examen et qu'une suite appropriée soit envisagée. Le Conseil pourra ainsi procéder à un examen complet de la question, y compris des étapes suivantes possibles. Aucune modification de la Constitution ni de la Convention de l'UIT n'est proposée à ce stade.

Nous proposons que l'examen tienne compte de l'application concrète des éléments suivants:

• langage neutre du point de vue du genre dans toutes les versions anglaises des documents de l'UIT, et lorsque cela est possible, dans les versions arabes, chinoises, françaises, russes et espagnoles de ces documents; et

• pratiques suivantes en matière de langage neutre du point de vue du genre dans toutes les versions anglaises des documents de l'UIT:

– remplacement des termes anglais "Chairman" et "Vice-Chairman" par les termes neutres "Chair" et "Vice-Chair";

– remplacement de "he/his" et "she/her" par "they/their", sauf quand ces termes désignent une personne en particulier, auquel cas il convient d'employer les pronoms choisis par la personne concernée;

– remplacement de "wife" ou "husband" par "spouse";

– l'emploi d'autres termes pour des expressions genrées, par exemple remplacement du terme "mankind" par "people", et "manpower" par "workforce" ou "human resources".

Nous proposons en outre que cet examen soit l'occasion de réfléchir aux incidences que pourrait avoir la suppression de la Décision 500 du Conseil, et d'évaluer les options pour remplacer la note de bas de page figurant dans la Constitution et la Convention de l'UIT, qui indique que "les instruments fondamentaux de l'Union (Constitution et Convention) doivent être considérés comme rédigés dans un langage non sexospécifique".

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_